
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 NOVEMBRE 2023

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/Validation du procès-verbal de séance du 18 septembre 2023,
- 2/EPORA : acquisition du bien cadastré B 0274 (D),
- 3/subvention du sou des Écoles 2023/2024 (D),
- 4/Tarif location des potagers de Saturnin et règlement (D),
- 5/Point budgétaire
- 6/ Questions diverses et tour de table.

.....

L'an deux mil vingt-trois, du mois de novembre, le six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole Genin, Maire.

Etaient présents : Nicole GENIN, Simone COMBET, Jacques CUISNIER, Maurice COTTAZ, Geneviève CORBI, Michelle FAURE, Gérard BUDIN, Pierre-Yves DURAND, Marie-Alix RIOBÉ.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Était absent : Félix PEREZ

Etaient excusés : Gilbert BATIER, Jonathan DUPIN

Simone COMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La séance a débuté à 20h30.

Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- Aucune décision prise depuis le dernier conseil municipal

1/ / Validation du procès-verbal de séance du 18 septembre

le maire demande au Conseil Municipal ses observations quant au procès-verbal du 18 septembre 2023.

- Aucune observation n'a été faite et le procès-verbal est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2023-32 : EPORA : Approbation de l'acquisition par l'EPORA et l'immeuble cadastré section B numéro 0274 appartenant à Madame RABATEL Danielle et rétrocession à la commune

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement foncier du centre bourg de la commune, le droit de préemption a été exercé sur la parcelle cadastrée B0274. Cette opération vise à créer une réserve foncière intéressante en rassemblant les parcelles B 276, B275 et B274. Les parcelles B275 et B276 appartiennent déjà à la commune.

Ainsi, la commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tenements situés dans le périmètre concerné par le projet.

Mme le Maire explique que l'EPORA est arrivé à un accord avec le propriétaire, en vue de l'acquisition pour 151 000 € du bien immobilier situé « 17 route du Village », cadastré section B numéro 274 pour une contenance de 432 m².

Mme le Maire rappelle que ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement, conformément aux termes de la convention signée en date du 11/09/2023 ; c'est pourquoi il (elle) demande à l'assemblée la validation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 151 000 €
- Approuve la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune, aux conditions prévues dans la convention du 11/09/2023

3/ PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2023-33 : Subvention au Sou des Ecoles – année scolaire 2023-2024

Madame le Maire présente le courrier de la présidente de l'association du Sou des Écoles qui sollicite une subvention pour financer les activités des élèves de l'école de Saint-Sorlin-de-Morestel.

Comme les années précédentes, cette subvention est calculée sur la base de 22 euros par élève. L'effectif de l'année scolaire 2023-2024 est de 46 élèves.

Madame le maire propose au conseil de voter l'octroi de la subvention annuelle de 1 012 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

- Attribue une subvention de 22 € par élève, soit 1 012 € pour 46 élèves

4/ PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2023-34 : Tarif des potagers de Saturnin et règlement intérieur

Les jardins partagés « Les Potagers de Saturnin » sont mis à disposition des habitants de la commune. Mme le Maire propose de reconduire le montant annuel de mise à disposition fixé à 20 € par délibération du conseil n°48-2021 du 18 octobre 2021. Elle souhaite néanmoins apporter une précision concernant le règlement intérieur, notamment sur l'article 4 – « Gestion de l'eau » et les présente aux conseillers. L'eau pluviale stockée dans la cuve du sous-sol de l'école sera désormais dédiée en priorité à l'irrigation des plantes de la commune en cas de sécheresse avérée.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- vote la reconduction du montant annuel de participation à 20.00 euros et autorise la modification de l'article 4 du règlement intérieur. Ce montant comprend la location du jardin et des installations collectives ainsi que la fourniture de l'eau d'arrosage.

Un extrait du règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

5/ Point Budgétaire

- Madame le Maire fait le point sur le BUDGET de la commune.

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	790 868.60 €	75 301.88 €	9.52%
Recettes d'investissement	790 868.60 €	89 253.02 €	11.29%
Solde d'investissement	0.00 €	13 951.14 €	0.00%

Dépenses de fonctionnement	789 654.15 €	268 467.14 €	34.00%
Recettes de fonctionnement	789 654.15 €	343 281.20 €	43.47%
Solde fonctionnement	0.00 €	74 814.06 €	0.00%

6/ Questions diverses

Madame le Maire demande à chaque commission de réfléchir et d'anticiper son budget pour 2024, dans la limite du raisonnable.

Madame le Maire fait part que le planning concernant les travaux de la mairie et de l'ancienne école est respecté.

Puis Madame le Maire enchaîne en faisant le point sur les travaux et les aléas rencontrés.

Pour la mairie :

- Un oubli d'un poste de chauffage dans l'escalier entraîne un coût supplémentaire de 1 350 € HT
- Une hauteur de plafond supérieure augmente la facture du plaquiste de 1 780 € HT.

Pour l'ancienne école :

Le désamiantage et la démolition intérieure sont effectués, mais un problème structurel a été dévoilé et il doit être impérativement réglé, ce qui entraîne un coût supplémentaire de 9 000€ HT.

Un dilemme est en cours d'étude concernant la dalle de la partie basse du bâtiment...

- La vidange et l'évacuation de la cuve à fuel, non prévus, ajoute un coût de 840 € HT.

- Une tranchée doit être effectuée dans la cour, de l'ancienne école vers le four, pour y passer des gaines, ce qui ajoute un montant de 2 000€ HT.
- Le plaquiste doit aussi ajouter un montant de 800€ ayant observé une hauteur de plafond supérieure à celle d'origine.

Madame le Maire confirme que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h devant le monument aux morts, en la présence des Sapeurs-Pompiers de Dolomieu et demande à tous les conseillers d'y être présents dans la mesure du possible vers 10h, pour la mise en place car au terme de cette commémoration un verre de l'amitié sera proposé dans la salle de motricité de l'école.

Madame le Maire informe le conseil municipal que 3 familles se sont inscrites pour l'accueil des nouveaux arrivants qui aura lieu le vendredi 17 novembre à 19h dans la salle de motricité de l'école. La mise en place se fera à 18h.

Nous en espérons d'autres sans inscription.

Madame le Maire demande que le livret d'accueil de la commune qui sera remis aux nouveaux arrivants, soit remis à jour.

La projection du film dans sa version 2022 sera réalisée.

Une version actualisée (avec le rajout des travaux) sera présentée pour les vœux du Maire le 7 janvier prochain à 11h.

Madame le Maire annonce que la réouverture de la montée de la Frette, à la suite des travaux, se fera bien le 20 novembre 2023.

Madame le Maire demande de réfléchir :

- A l'élaboration de la carte de vœux 2024.
- A la table de pique-nique sur le terrain Orcel béton ou non ?
- La ville de Morestel a été nommée ville ambassadrice pour le téléthon du 8/12/2024 et recherche du monde.
- Sur la décision de Laurent Wauquiez, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes de refuser le ZAN.
- Sur le Plan Communal d'Energies Renouvelables.

6/ Tour de table

Maurice COTTAZ :

- 1) Le 6 octobre a eu lieu la réunion SEPECC,

Dans le règlement sur l'usage de l'eau potable a été prévu des sanctions sur :

- L'usage abusif des points Incendie.
- Manipulation non conforme des capteurs.

Dans le règlement du service de l'assainissement non collectif des clauses de pénalités ont été prévues aussi pour :

- Le refus d'accès à la propriété.

Dans le règlement du service de l'assainissement collectif des clauses de pénalités ont aussi été prévues dans les cas suivants :

- Refus de l'accès à la propriété.
- Non mise en conformité.

Pour cela la SEPECC va avoir recours à des contrats d'insertion ou d'apprentissage.

Un objectif d'achat de terrain est prévu pour l'agrandissement du réservoir du Suppey.

Le niveau d'eau des puits a baissé en général mais n'est pas alarmant pour le moment.

Pour 2023 le prix de l'assainissement domestique, pour un contrat de 120m³ est à :

3.97 euros le m³.

- 2) L'agent communal Alexandre Vandevoorde désire cesser son contrat en fin d'année 2023.
- 3) Un surplus de maintenance dans les ruisseaux et les chemins communaux a été effectué à la suite de l'abondante pluviométrie.
- 4) Suivi des travaux sur la mairie, l'ancienne école et de soutènement du mur de l'école et de la croix.

Jacques CUISNIER :

- 1) La mare de l'ENS du petit Valencey a été nettoyée et validée par l'organisme.
- 2) Avec quelques membres de la sécurité routière, la pause du radar pédagogique a été réalisée le 22/10.
- 3) Le département a effectué la mise en sécurité sur la D16 et la D16B, en installant des STOPS sur tous les chemins et toutes les routes de la commune et hors de la commune.
- 4) Prévoir par petits groupes, des réunions publiques avec les riverains des chemins du grand châtaignier, de grand vent et de la croix, afin d'avoir des pistes de réflexion sur l'aménagement de ces chemins.

Gérard BUDIN :

Entretien et surveillance des chemins, voir pour l'achat en commun avec Vasselín d'enrobé à froid pour combler les nids de poule. Rappeler Mr Cumin à ce sujet.

Geneviève CORBI :

Préparation de la dictée et distribution des affiches.

La boîte à livres devant la mairie sera vidée le 7/11.

Pierre-Yves DURAND :

- Installation du radar pédagogique et des panneaux humoristiques pour réduire la vitesse sur la route de la Frette avec une partie des conseillers municipaux.
- Penser aux remerciements sous forme de carte cadeau pour la personne ayant élaboré les dessins humoristiques des panneaux de réduction de vitesse.
- Film, à projeter aux nouveaux arrivants, reste dans la même configuration que l'année précédente, mais sera à revoir pour sa projection lors des vœux du Maire.
- Un relevé des données du radar pédagogique va être effectué dans la semaine suivante pour envoi à la secrétaire de mairie afin d'établir des statistiques.
- Prévoir un 2^{ème} radar pédagogique.

Marie-Alix RIOBÉ :

Elaboration du sorl'info.

Madame le Maire demande à réfléchir sur la carte de vœux de 2024.

Michelle FAURE :

- Le 3 février 2024 un atelier de vannerie sauvage doit être organisé par Corine Trentin, Experte en flore et faune, Animatrice nature, vannerie sauvage.

Une réunion va être programmée début décembre pour plus d'explication et mise en place de cet atelier.

- Présence à la CCBD pour les réunions « Mobilité » qui sont plutôt ciblées domicile-travail.

Simone COMBET :

- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde concernant l'incendie et surtout les feux de forêts. Un courrier personnalisé, afin d'obtenir leurs coordonnées, a été déposé chez toutes les personnes susceptibles d'être impactées par ce risque majeur.

- Le repas des anciens aura lieu le samedi midi 20 janvier 2024.

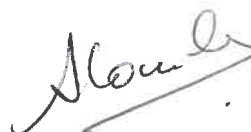
Fin de séance à 23h47

Le maire,



Nicole GENIN

La secrétaire de séance,



Simone COMBET